

Plaisance – Yachting : un nouveau brevet pour encadrer les usages professionnels

Un récent décret en date du 28 décembre 2017 entré en vigueur en 2018 prend en compte les nouvelles activités pour lesquelles des petits navires sont utilisés.

Ce décret propose des brevets adaptés, sécurise le cadre juridique de l'activité et encadre les activités côtières.

Retrouvez l'article d'[Actualité Maritime : lien](#)

Document partagé sur le site de l'observatoire portuaire des Alpes-Maritimes
www.observatoire-portuaire.fr